

Activités des Sections et Groupes

Section de la Bibliothèque Nationale

La section Bibliothèque nationale de l'A.B.F. a proposé comme thème de sa réunion du premier trimestre 1973, qui s'est tenue dans la grande salle des commissions de la Bibliothèque nationale, le 8 mars, des exposés par Mme Honoré et par Mlle Pelletier sur le Contrôle bibliographique universel et le catalogage des publications en série.

Sur le premier point, Mme Honoré a d'abord rappelé l'action menée par la FIAB en faveur de l'unification des règles de catalogage lors des conférences internationales tenues en 1961 à Paris et en 1969 à Copenhague. Elle observe que la normalisation de la notice bibliographique répond à un besoin créé par le développement de l'informatique. Cette normalisation doit permettre la création d'un réseau international d'échanges de bibliographies nationales enregistrées sur bandes magnétiques. A l'intérieur de ce réseau chaque pays décrira sa propre production et échangera ses notices contre celles des autres pays.

Une première étape de ce projet a été franchie. Un groupe international d'experts a formulé des règles applicables à la notice uniquement, sans s'occuper de la vedette : International Standard Bibliographic Description. L'ISBD a été publiée en anglais par la FIAB à la fin de l'année 1971 (1) ; ses règles sont appliquées en France depuis le 1^{er} janvier 1973 et seront enseignées à partir de la rentrée universitaire d'octobre 1973.

D'autre part, a été créé une numérotation internationale normalisée du livre : International Standard Book Number qui permet à chaque éditeur de numérotter sa production suivant un système international d'identification de dix chiffres. A terme, il sera possible d'appeler les notices bibliographiques par leur numéro d'ISBN.

Afin d'assurer cette numérotation dans les pays de langue française, a été créée l'AFNIL (Agence francophone pour la numérotation internationale du livre) premier pas vers la création d'une bibliographie francophone.

Les problèmes du catalogage normalisé et de la numérotation internationale des publications en série (périodiques, suites à durée illimitée et collections) ont été traités par Mlle Pelletier.

La première difficulté à laquelle se heurtent les catalogueurs de publications en série est celle d'en définir le titre avec précision. L'International Standard Bibliographic Description for Serials (ISBDS) s'attaque tout d'abord à cette tâche.

D'autre part, comme les livres, les publications en série doivent recevoir un numéro international, l'International Standard Serial Number (ISSN). Des agences nationales numérotent l'ensemble des périodiques publiés dans chaque pays et un Centre international, fondé conjointement par l'Unesco et la France et dirigé par notre collègue, Mme Rosenbaum, gèrera l'ensemble du réseau, appelé l'International Serials Data System (ISDS).

Une visite effectuée le jeudi 24 mai aux installations provisoires de la Bibliothèque des Halles, sous la conduite de M. Seguin et de Mlle Renaudineau, a permis à de nombreux collègues de constater l'utilité de ces méthodes internationales de descriptions et de numérotation des ouvrages pour la gestion des bibliothèques dans un avenir de plus en plus proche.

(1) La traduction française, avec une introduction de Mme Honoré, a paru dans le n° 5, mai 1973, du **Bulletin des bibliothèques de France.**

Section des Bibliothèques Publiques

Session de formation élémentaire
Centre de Nantes

19 personnes ont suivi la Session pendant l'année 1972-73.
Sur 11 candidates à l'examen, 8 ont été déclarées reçues :
Mention bien : Mmes Develey, Lhotis, Thiebaut ;
Mention assez-bien : Mmes Lebrun, Belle, Guerif, Hud'homme ;
Mention passable : Mme Gallard.



Un certain nombre d'exemplaires du dossier de la 5^e journée d'études *Les périodiques dans les bibliothèques publiques* sont encore disponibles. Ils peuvent être commandés au siège de l'Association, 4 rue Louvois, pour le prix de 24 F.



La prochaine journée d'études organisée par la Section des Bibliothèques publiques aura lieu à Caen le lundi 22 octobre. Elle aura pour thème *La Bibliothèque et sa publicité*. Toutes les suggestions concernant cette journée sont reçues au Secrétariat de la Section.



A propos de « Lecture et Bibliothèques »...

Lecture et Bibliothèques est la revue publiée par la Section des Bibliothèques publiques ; mais elle n'est pas la revue de la Section, en ce sens qu'elle fait appel à toutes les opinions et à toutes les expériences.

Lecture et Bibliothèques cherche actuellement des bibliothécaires (en fonction ou retraités) pour présenter des articles de revues professionnelles de langues étrangères. Ecrire à la revue, 13 rue St-Georges, Cambrai.

Section des Bibliothèques Spécialisées

Sous-section des Bibliothèques administratives et économiques

Réunion du 24 novembre 1972

Les membres des deux anciennes sous-sections : Bibliothèques administratives, juridiques et parlementaires et Bibliothèques économiques, qui avaient décidé de fusionner en une seule sous-section, — dont le vocable n'est pas encore définitivement arrêté —, se sont réunis à Paris, dans une salle du Conseil d'Etat le vendredi 24 novembre 1972 à 18 heures.

L'ordre du jour comportait l'examen des travaux à entreprendre — ou à poursuivre — par la section, et l'organisation à mettre en place pour mener à bien lesdits travaux :

— Les échanges de publications, qui ont jusqu'à présent, donné satisfaction tant aux bénéficiaires qu'aux donateurs, doivent être étendus et intensifiés ; ils nécessitent, de ce fait, une organisation plus rationnelle, notamment pour l'établissement et la diffusion des listes de documents à proposer ainsi que pour les expéditions. C'est dire que les bonnes volontés et les possibilités de dactylographie et de photocopie sont souhaitées. Les membres présents s'engagent à prendre leur part de cette charge.

— Le catalogue collectif des périodiques de caractère économique suscite l'intérêt de tous : Parisiens qui l'ont déjà beaucoup utilisé, Provinciaux qui aimeraient l'utiliser et qui demandent qu'on tente de le reproduire et de le diffuser. On décide de mettre à jour le fichier existant, chaque bibliothécaire s'engageant à intégrer ses fiches dans l'ensemble. Mlle Chaudoreille, Bibliothécaire du Ministère du développement industriel, propose d'héberger le fichier, d'y apporter les aménagements nécessaires, et d'accueillir les bonnes volontés qui contribueraient à l'actualiser. Dans une seconde étape, on s'efforcera de dresser des listes communicables à tous les membres.

— L'étude de l'évolution du prix des documents qui préoccupe certains participants de la section a été discutée, et, si l'on a abandonné le projet initialement proposé de se livrer à un examen approfondi de la question, ceux que le problème intéresse pourront prendre contact avec M. Pierre-Yves Louis, 26-28, rue de Meaux, 75019 Paris, Tél. : 202.71.79.

La seconde partie de la séance a été consacrée à une très intéressante communication de Mme Honoré qui a donné des précisions sur la Commission de coordination de la documentation administrative créée par le décret du 7 août 1971. Cette commission est présidée par M. de Baecque, composée de spécialistes et de représentants de chaque ministère et se propose d'informer le public des publications de l'administration et également de convaincre les cadres de l'administration de la nécessité de cette information.

Trois sous-commissions sont chargées respectivement d'une mission dans ce domaine. La première, sous la présidence de M. Crémieux-Brilhac, doit publier un répertoire des centres de documentation et des bibliothèques administratives et organiser une journée de « sensibilisation » réunissant documentalistes et directeurs généraux de l'administration. La deuxième, présidée par M. Charrier, s'est donné pour objectif la publication d'un inventaire des publications officielles. (Un questionnaire adressé dans ce but en juillet 1972 à 1.500 services a recueilli 650 réponses). Elle doit aussi donner les autorisations d'édition des nouvelles publications officielles. La troisième sous-commission, placée sous l'autorité de Mme Cadoux, du C.N.R.S., est chargée du difficile problème des documents non publiés, du « secret administratif », et du copyright d'état.

Groupe de Basse-Normandie

Rapport d'activités 1972-1973

Depuis la dernière Assemblée générale qui s'était tenue à Caen dans les locaux de la Bibliothèque municipale le 20 mars 1972, le bureau de l'Association s'est périodiquement réuni (9 fois) pour en assurer la marche normale et le développement.

1972 ETAIT L'ANNEE INTERNATIONALE DU LIVRE (A.I.L.). Différentes réunions de coordination pour faire le point des actions entreprises par chaque mouvement ou

association ayant souscrit à la charte du livre ont eu lieu. La présidente de notre association y a largement participé.

— Les actions progrès à l'A.B.B.N. durant l'A.I.L. ont été les suivantes :

Lettre ouverte aux maires et conseillers municipaux de Basse-Normandie

Faute de moyens financiers cette lettre a été diffusée par le canal de la presse à la fois écrite et télévisée, soit intégralement, soit en partie.

— D'autres actions ont été réalisées sous le thème de l'A.I.L.

1972 a certes été un élément supplémentaire pour développer notre action, mais ce n'est qu'un « passage » sur la route étroite de notre action socio-culturelle, il faut ne pas trop s'y arrêter, ni s'en féliciter, au contraire, nous devons poursuivre nos efforts.

En conclusion, voici le texte qui a été diffusé en synthèse de l'A.I.L. :

L'ANNEE INTERNATIONALE DU LIVRE ET SES PROLONGEMENTS

« Les Associations qui s'étaient regroupées en 1972 sur le thème de L'Année internationale du livre ont fait le point des différentes actions menées en 1972.

Elles constataient qu'un certain progrès a été accompli en particulier au niveau des actions locales. Actions entreprises à partir d'une charte constatant la situation précaire de la lecture publique dans la région et fixant les directions à suivre :

— mettre à la portée de tous (création de bibliothèques, expositions, semaines de lecture, etc.) ;

— convaincre les collectivités locales de l'utilité profonde de la lecture.

Encouragées par ce résultat, elles sont décidées à poursuivre leur coopération, en particulier lors du FESTIVAL REGIONAL DU LIVRE DE JEUNESSE (Saint-Pierre-sur-Dives, 19-20 mai 1973). »

AU NIVEAU DE LA PRESSE, signalons :

— *Une conférence de presse régionale* portant entre autre sur le livre de jeunesse (suite à la quinzaine du livre de jeunesse qui se déroulait à cette époque) et rappelant les principes de qualité du livre d'enfant, qui n'est pas un sous-produit de la littérature.

— *Des contacts avec l'ORTF régionale* pour une série de magazines sur les bibliothèques en Basse-Normandie ; ces contacts pourtant avancés n'ont pas eu de suite.

L'INFORMATION EXTERIEURE fait partie de nos préoccupations ; on la retrouve dans les actions suivantes :

1) Circulation d'expositions :

— Sélection de livres (Ass. LIRE)

— Histoire du livre (Ass. LIRE)

— Nature et environnement à travers les livres (Ass. LIRE)

— Les meilleurs livres pour les jeunes de 4 à 15 ans (FOL du Calvados).

2) Préparation du répertoire des bibliothèques de Basse-Normandie : cela a été pour les membres du bureau un travail conséquent au niveau du secrétariat :

— adresses sur près de 3.000 enveloppes

— expédition

— recueil des questionnaires (207 réponses)

— dépouillement.

M. C. Four nous a, à cette occasion, assuré de son entière collaboration.

A chaque organisme, nous avons demandé de signaler outre son adresse précise et le nom de son responsable, les conditions de fonctionnement (heures et jours d'ouverture ; conditions de prêt) et les activités (prêt à domicile ; fonds et salle pour enfants ; discothèque ; expositions ; veillées-lectures, etc...).

3) Fichier collectif normand : le travail s'achève dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

AU NIVEAU DE L'INFORMATION INTERNE

Quatre bulletins ont été envoyés à tous les membres de l'Association ; mais constatons qu'il y a peu de *retour de l'information*.

APRES L'INFORMATION, LA FORMATION

— Rappelons que nous avons mis en œuvre une série de séances d'information et de formation sur les bibliothèques, qui se sont déroulées à la Bibliothèque municipale de Caen. La fréquentation en a été d'une trentaine de personnes à chaque séance.

Lundi 29 janvier : Rôle de la bibliothèque et importance de la lecture publique en France.

Lundi 24 février : La bibliothèque (aménagement, local, mobilier).

Lundi 12 mars : Traitement des livres, catalogage.

Lundi 26 mars : Animation et relations extérieures de la bibliothèque.

Lundi 2 avril : Bibliographie sommaire, acquisitions.

Les animateurs ont été : Mme Bayaert, Mlles Struber, Le Cacheux, MM. Le Texier, Rener.

— Dans des domaines plus techniques, il faut faire une place à une lettre du bureau à la *Bibliographie de la France* sur le problème des livres reliés et brochés :

« Nous avons suivi avec intérêt la tribune ouverte dans la *Chronique* des numéros 28 et 37.

Notre association regroupe des bibliothécaires de Basse-Normandie et les difficultés que posent les livres brochés ou collés, ne nous ont pas échappé.

Lors d'une assemblée générale, tous les participants avaient été d'accord pour affirmer qu'un cartonnage de bonne qualité, une reliure toile, étaient fort utiles.

L'absence de coopération éditeurs-libraires-bibliothécaires avait été vivement ressentie.

Notre ami Mécutiez évoque une « solution coopérative » ; mais qui va prendre l'initiative pour que le projet des « officines » culturelles où il se morfond depuis quelques années ?

L'unique solution, la seule efficace c'est la prise en considération des difficultés propres aux bibliothèques... par des éditeurs dignes de ce nom qui auront enfin compris l'intérêt de ce marché qu'ils ignorent encore. »

Ce rapport d'activité concerne la vie même de l'Association, et sans se donner un *satisfecit*. Il faut constater un développement des actions en faveur de la lecture publiques dans les 3 départements :

A la Bibliothèque municipale de Caen, de Lisieux, de Valognes

A la B.C.P. de Saint-Lô (en particulier lors de la semaine lecture organisée avec la F.O.L. de la Manche), etc...

Vous m'excuserez de ne pas en citer plus. Des actions ponctuelles se passent ; à nous de savoir les organiser, coordonner, promouvoir, afin de donner à chaque *citoyen* les moyens de s'auto-former.

Groupe Champagne - Ardennes

Assemblée générale du 21 mai 1973

Le Groupe Champagne-Ardennes de l'A.B.F. s'est réuni le 21 mai 1973 à la Bibliothèque municipale de Vitry-le-François. M. Bleton, Inspecteur général des bibliothèques, empêché au dernier moment n'a pu présider la séance du matin mais a animé, en début d'après-midi, un rapide échange de vues des problèmes qui se posent aux bibliothèques de la région.

TRESORERIE - CONGRES DE NICE

M. Herzhaft fait part de la correspondance animée qu'il a échangée avec le trésorier de l'A.B.F. au sujet du décompte des inscrits au groupe. Il semble que, à nouveau en 1973, un assez grand nombre d'adhérents qui affirment avoir précisé leur appartenance au Groupe Champagne, ne soient pas comptabilisés comme tels. Le principe de lettres individuelles de protestation à l'A.B.F. est retenu.

Mlle Gauthier, vice-présidente de l'A.B.F. Lorraine, fait un compte rendu sommaire du Congrès de Nice qui semble avoir des prolongements positifs.

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Laslier, en l'absence de M. Botineau qui n'a pu venir, expose ensuite quel sera le fonctionnement possible du centre régional de préparation aux C.A.F.B. et C.S.B. Les 9 conservateurs de Reims - Bibliothèque universitaire et Bibliothèque municipale assureront 95 heures de cours, groupées en 10 semaines à partir du 15 octobre. Des conférences par des conservateurs de Châlons et Troyes et des visites compléteront cet enseignement qui devrait se dérouler en 2 séances hebdomadaires de 5 heures à la Bibliothèque universitaire de Reims.

La question des horaires de ces cours, dans la journée ou le soir, est débattue. Ces cours, assurés de façon entièrement bénévole, s'adresseront à une huitaine d'étudiants. Il s'agit là d'un démarrage à titre expérimental. Mlle Ferrachi, Conservateur à la Bibliothèque municipale de Reims assure la liaison avec l'E.N.S.B. et les bibliothèques de la région.

LES BIBLIOTHEQUES DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNES EN 1972

M. Herzhaft dresse ensuite un tableau des bibliothèques de la région Champagne-Ardenne en 1972.

Ce panorama a pu être réalisé grâce à une enquête détaillée effectuée auprès des collègues de la région qui y ont tous collaboré activement, à l'exception de Charleville.

Cette région, floue et mal définie, oppose sur le plan économique et social la Marne et l'Aube, prospères, aux Ardennes et à la Haute-Marne, nettement défavorisées. Cette dualité se retrouve dans le domaine des bibliothèques qui sont, en fait faiblement implantées dans la région et manquant de personnel et d'argent.

Pour 1.280.000 habitants, la région dispose de 45 personnes ayant un diplôme professionnel (D.T.B. - D.S.B. - C.A.F.B. - C.S.B.), soit 1 technicien des bibliothèques pour 28 400 habitants! 33 exercent dans la Marne, 10 dans l'Aube. De nombreuses bibliothèques de grandes villes sont tenues par des semi-bénévoles.

Les budgets dénotent une faiblesse généralisée qui permet à peine la survie de certaines bibliothèques, qui font l'acquisition annuelle de quelques centaines d'ouvrages.

Les locaux sont souvent neufs ou en voie de le devenir pour les bibliothèques d'Etat (B.U. - B.C.P.) mais très médiocres et inadaptés pour les Bibliothèques municipales.

La Bibliothèque Universitaire de Reims souffre d'un manque de moyens qui, à terme, menace son existence. Si les locaux et le personnel (16 ayant un diplôme professionnel, chiffre insuffisant mais qui couvre plus du 1/3 du total de la région) posent des problèmes, la gravité vient du manque de crédits qui ne permet même plus de renouveler les abonnements et d'acheter des livres en quantité suffisante.

Les Ardennes sont déshéritées. Les bibliothèques municipales ont une activité ralentie avec des moyens réduits. La transformation prochaine du bibliobus en B.C.P. devrait être l'amorce d'un changement de cette situation.

La Haute-Marne a fait des progrès notables dans le domaine de la lecture publique rurale, grâce à la B.C.P. qui dessert 126 dépôts et 5 bibliothèques municipales. Paradoxalement, les grandes villes du département sont très sous-équipées: Saint-Dizier (40.000 habitants) achète 200 volumes par an et ouvre 10 heures par semaine; Chaumont (28.000 habitants), 532 volumes et 12 heures d'ouvertures hebdomadaire!

L'Aube est relativement favorisée: la B.C.P. est ancienne et importante, acquiert 10.000 volumes par an et dessert 600 dépôts avec 3 bibliobus, dont 1 voué au prêt direct scolaire. La Bibliothèque municipale de Troyes (80.000 habitants) a acquis 2.700 volumes en 1972, ouvre 39 heures par semaine (16 pour les enfants), a 5.400 inscrits, 160.000 prêts et une discothèque très importante. Mais la place, les annexes manquent.

La Marne comprend plusieurs bibliothèques relativement importantes: la B.C.P. a acheté, grâce au Conseil général, 19.000 volumes en 1972, 2 bibliobus (dont 1 de prêt direct qui dessert 558 dépôts et 5 bibliothèques municipales et leur proposent outre les livres une discothèque importante, des expositions annuelles.

La Bibliothèque municipale de Reims (160.000 habitants) a disposé de 210.000 francs pour acheter 10 000 volumes et ouvre 36 heures aux adultes (15 aux enfants). 4 annexes, 1 bibliobus, plusieurs projets en cours permettent de prêter 300.000 livres malgré des

locaux défectueux et un manque évident de personnel qualifié (5 ayant un diplôme professionnel).

La Bibliothèque municipale d'Epernay (28.000 habitants) touche 3.100 lecteurs ! et prête 116.000 livres par an alors qu'elle ne dispose ni de locaux satisfaisants, ni de crédits (22.000 francs pour les achats de livres), ni de personnel suffisant.

La Bibliothèque municipale de Châlons (58.000 habitants) a disposé de 140.000 francs pour acheter 9.000 volumes et ouvre 40 heures par semaine aux adultes et aux enfants. 1 bibliobus, une discothèque, de nombreuses activités d'animation permettent de toucher 6.000 inscrits qui empruntent 212.000 livres. Mais le manque de personnel qualifié et surtout l'insuffisance catastrophique des locaux font que cette bibliothèque est saturée et au bord de l'explosion.

La Bibliothèque municipale de Vitry (18.000 habitants) dispose de locaux neufs mais de peu de personnel et de crédits. Un net développement y a été enregistré ces derniers mois.

Dans l'ensemble, les bibliothèques de la région sont faibles, mal implantées, sans personnel qualifié ni crédits et, pour les bibliothèques municipales, sans locaux décents. En outre, aucun contact officiel n'existe entre elles, aucune structure régionale n'est amorcée.

On ne peut guère parler à l'heure actuelle d'un réseau de bibliothèques.

LES FONDS ANCIENS

M. Arnoult parle ensuite des *Fonds anciens des Bibliothèques municipales*.

Les Bibliothèques municipales de la région Champagne-Ardenne conservent environ 350.000 volumes imprimés avant 1810, dont la moitié est répertorié dans des catalogues imprimés qui datent des années 1880-1920. Les réponses au questionnaire font ressortir différentes difficultés à tout travail d'importance sur les fonds anciens : la principale entrave est le manque de temps lié à un manque de personnel ce qui entraîne une impossibilité de continuité dans les tâches entreprises. Quant à l'équipement bibliographique nécessaire à tout travail sur les livres anciens, bien que dispersé à travers les bibliothèques, il apparaît comme étant suffisant.

Dès lors que les solutions apportées localement ne peuvent être que provisoires et très lourdes à supporter par un seul établissement, il convient d'envisager l'hypothèse d'une entreprise plus vaste pour permettre enfin un travail approfondi et durable sur les fonds anciens. Afin qu'une bibliothèque ne se heurte aux mêmes difficultés et ne se livre aux mêmes recherches que sa voisine sans le savoir, afin que les petites bibliothèques sous-équipées en bibliographies puissent recevoir une aide, un service commun régional apparaît comme une nécessité. En liaison directe avec les bibliothèques qu'il ne saurait supplanter, il serait chargé de collecter les informations, de cataloguer et de rassembler en un point précis un fichier régional. Auxiliaire précieux pour le prêt inter-bibliothèque, point de liaison, il permettrait une standardisation du catalogage tout en allégeant le travail des bibliothèques grâce à une collaboration étroite et indispensable : service commun à plusieurs bibliothèques et non une entité indépendante et étrangère.

Un maximum de dix personnes (dont une équipe « volante ») suffirait pour organiser ce service auquel il conviendrait d'adjoindre un laboratoire pour les premières détections des maladies des livres et les études sur les supports des imprimés, ainsi qu'un atelier pour l'impression des catalogues dont le service régional aurait la tâche, une tâche essentielle.

Groupe Paris - Région Parisienne

Assemblée générale du 22 mars 1973

La première Assemblée générale du nouveau Groupe Paris - Région parisienne de l'A.B.F. s'est tenue le jeudi 22 mars 1973 dans les locaux de la Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle, en présence de M. Pierrot, Président de l'A.B.F., de Mlle Picheral, Secrétaire général, et de M. Daudrix, Trésorier.

Le bureau définitif du Groupe, élu à l'unanimité, comprend :

Présidente : Mlle Marthe Chaumié, Bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle ; Vice-Président(e)s : Mlle Béatrix de Buffevent, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Mlle Monique Lefrançois, Bibliothèque de la Sorbonne, M. Jacques Cuzin, Bibliothèque municipale, Mairie du 5^e arr. ; Secrétaire : Mlle Monique Lambert, Bibliothèque nationale - Département des Périodiques ; Secrétaire adjointe : Mlle Marie-Paule Dechery, Centre de documentation de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Trésorière : Mlle Jacqueline de Molliens, Service bibliographique de Biblio ; Trésorière adjointe : Mlle Elisabeth Landon, Bibliothèque de l'École nationale du génie des eaux et forêts.

Exposé-Débat de M. Seguin sur la Bibliothèque des Halles

Puis, devant une assemblée nombreuse et attentive, M. Seguin, Conservateur en chef de la future Bibliothèque des Halles, brosse un exposé très vivant des circonstances historiques qui ont présidé au projet de création de la Bibliothèque publique d'information du Centre Beaubourg.

Il rappelle que la Bibliothèque nationale avait ouvert en 1868 une Salle B entièrement publique dont la fréquentation fut très élevée jusqu'en 1914 ; puis l'intérêt des lecteurs diminuant de plus en plus, au fur et à mesure que baissait le niveau des collections, cette salle publique fut finalement fermée en 1935.

Mais déplorant cette disparition, l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale songeait, dès 1958, à créer une bibliothèque publique à Paris. En 1963, M. Seguin rédige le premier texte relatif à cette nouvelle bibliothèque. En juin 1968, un nouveau Département chargé de la future bibliothèque est créé à la Bibliothèque nationale ; il est placé sous la direction de Jean-Pierre Seguin.

Très tôt, il faut renoncer au prêt, qui avait été primitivement envisagé, car une grande centrale municipale de 5.000 m² environ serait construite par la Ville de Paris à proximité du plateau Beaubourg, exclusivement pour le prêt.

Quelle sera la place et le rôle de la nouvelle bibliothèque ? Ouverte à tous librement, la Bibliothèque des Halles communiquera sur place des collections encyclopédiques d'information générale (livres, périodiques, microfilms, documents audiovisuels, reproductions iconographiques, etc...). Quelque 500.000 volumes seront mis ainsi en libre accès. La bibliothèque comprendra une salle d'actualité de 950 m², une bibliothèque enfantine, des salles de réunion et d'exposition. L'avant-projet définitif a été ratifié en décembre 1972.

Depuis le 2 mars 1973, une salle d'information comprenant 1.000 volumes est ouverte au public, 35 Bd de Sébastopol. D'après le dépouillement des questionnaires remplis chaque jour, deux tiers des lecteurs ont moins de 25 ans et un tiers est âgé de 40 à 60 ans.

M. Seguin traite ensuite longuement du problème des acquisitions, qui a déjà fait l'objet de plusieurs articles parus dans le *Bulletin des bibliothèques* ou dans la partie *Chronique* de la *Bibliographie de la France*. Il souligne que, grâce à l'utilisation de l'informatique, 200 ouvrages sont présentement traités automatiquement chaque jour ; le chiffre définitif à atteindre devait être de 600 par jour. Le choix est fait sur bande magnétique et en particulier, actuellement, sur le listing de 120.000 titres de la bande de France-Expansion.

Un débat animé a suivi cette très intéressante communication qui faisait le point sur la future Bibliothèque publique du Centre Beaubourg. Seguin a précisé qu'il recevrait très volontiers, boulevard de Sébastopol, tous ceux de nos collègues qui le souhaiteraient. Le Groupe Paris - Région parisienne pense d'ailleurs proposer prochainement à ses membres une visite des réalisations en cours de la Bibliothèque des Halles.

Réunion sur les vidéocassettes organisée par Jacques Cuzin

A l'initiative de notre collègue Jacques Cuzin, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale du 5^e arr. et vice-président de notre Groupe, nous avons invité nos adhérents à une réunion, le lundi 21 mai 1973, au C.H.U. Necker-Enfants malades, dont le thème était les vidéocassettes.

Les producteurs français de programmes sur ce type de support sont actuellement au nombre de trois ; deux seulement avaient pu venir : les Laboratoires Lepetit et M. Ferrari de *Promaman*, mais néanmoins les réalisations de Télé 2000 furent également décrites.

Une rapide présentation de la vidéocassette s'imposait avant d'entreprendre les projections. Une vidéocassette est une boîte aux dimensions réduites contenant un film (images et son enregistré). Cette boîte est placée dans un appareil capable de « lire » les images de manière à les faire apparaître, en noir et blanc ou en couleur, sur l'écran d'un téléviseur ordinaire. Un simple câble relie l'appareil lecteur au récepteur de télévision. Il existe plusieurs sortes de vidéocassettes et de vidéodisques. Les producteurs commencèrent ensuite la projection de leurs réalisations respectives.

Tout d'abord, les Laboratoires Lepetit présentèrent *EDIMAV*, programme audio-visuel d'enseignement médical post-universitaire, destiné essentiellement aux praticiens. L'encyclopédie médico-chirurgicale Lepetit est présentée sur cassettes couleur ; elle utilise les techniques audio-visuelles les plus récentes pour faire le point sur un sujet, éclairer les synthèses et en dégager les applications immédiates. Les programmes sont définis et supervisés par un Comité scientifique composé d'éminents professeurs : les Professeurs Binet, Denoix, Mathé, Milliez, Monod, de Sèze, etc... Des passages de *L'Anxiété névrotique de l'enfant*, réalisée sous la direction de M. le Professeur Mathé, nous furent projetés. En fin de séance, il nous fut donné de voir un autre passage choisi à notre intention : *Le cancer du sein* par le Professeur Denoix. Les programmes sont en SECAM avec téléviseur SECAM ; le stade expérimental est dépassé, mais le stade commercial n'est pas encore atteint ; il le sera sans doute au début de 1974.

Ensuite M. Ferrari nous parla de *Promaman*, actuellement diffusé dans 120 cliniques d'accouchement en France, et destiné aux jeunes mamans. L'émission propose sept heures de programmes (une heure par jour). Outre la publicité qui la finance, elle traite de l'alimentation, de l'habillement et de la toilette du nouveau-né, de gymnastique post-natale, etc... Nous avons vu *Les 7 misères du nourrisson*. Le système utilisé est l'EVR (Electronic Vidéo Recording). L'exploitation de ce programme se fait présentement en milieu hospitalier, sur les récepteurs de télévision des maternités françaises. Mais il est prévu d'organiser un réseau d'appareils permettant de diffuser d'autres programmes et d'atteindre environ 2.500 médecins et 5.000 infirmières. *Promaman* doit, d'autre part, être diffusé très prochainement en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Grande-Bretagne.

Quant à *Médiscope-praticien* réalisé par Télé 2000, il n'avait pu être présenté à la réunion. Il s'agit d'une revue audio-visuelle destinée aux médecins, et réalisée en PAL. L'abonnement annuel est prévu pour 10 programmes ; le médecin reçoit une cassette, chaque mois, qu'il retourne ensuite au producteur. La publicité subventionne également la réalisation de ces programmes.

Une discussion animée s'engagea ensuite entre les assistants, venus assez nombreux, et les producteurs, notamment M. Ferrari qui est secrétaire du tout récent Syndicat des vidéocassettes. Il s'avère qu'une cassette vaut cher (entre 250 et 400 francs) et qu'actuellement on ne peut que prêter les programmes ; mais il serait souhaitable de les louer ultérieurement, peut-être même de les vendre. C'est le milieu médical qui a d'abord été touché car il offrait une « cible » déterminée qui a besoin d'une information permanente et que les laboratoires ont l'habitude de joindre par une publicité intensive. Mais il faudrait trouver d'autres « cibles », les architectes par exemple, et également chercher des sources de programmes nouveaux et différenciés. Pourtant un problème reste encore non résolu ; celui des droits d'auteur sur les programmes de l'O.R.T.F., et les films de cinéma. Or il est bien certain que le téléspectateur ne fera l'acquisition d'un appareil lecteur de vidéocassettes que s'il existe des programmes intéressants, en nombre suffisant et à des prix abordables. Une enquête pourrait peut-être être faite auprès des bibliothèques pour connaître les besoins, notamment en matière d'enseignement et d'éducation permanente, et déterminer quels seraient les programmes existants ou à réaliser qui justifieraient d'une mise sous cassette dans les années à venir.

Groupe des Pays de la Loire

Le Congrès annuel du Groupe des Pays de la Loire s'est tenu à la Bibliothèque municipale du Mans, le 9 avril 1973 sur le thème *Enseignants et bibliothèques*.

Une communication de Mlle Letellier, conservateur de la Bibliothèque centrale de prêt de la Sarthe, ouvrit les débats.

Mlle Letellier s'interroge sur les meilleures chances qu'a le livre d'entrer à l'école sous une autre forme que celle des manuels. Trois niveaux sont à séparer :

- la maison (la famille)
- l'école
- la bibliothèque, qui s'adresse malheureusement au lecteur déjà sensibilisé (et oublie le non-lecteur).

Au niveau de la famille, l'enfant ne trouvera du *plaisir* dans la lecture que si son entourage évite de lui montrer le seul aspect de l'effort. Une initiation au livre peut se faire, bien avant de savoir lire, avec l'apprentissage de la parole : par exemple, avec les histoires racontées. Enfin, les enfants lisent si les parents lisent, s'ils sont dans une ambiance où le livre existe.

A l'école, l'enfant passe de la lecture orale à la lecture visuelle intériorisée. Pour éviter que la lecture soit dévitalisée, elle doit déboucher sur l'expérience : on n'apprend pas à lire seulement pour savoir lire.

Le rôle des bibliothécaires auprès des enseignants peut donc se définir comme suit :

- montrer que le livre joue un rôle primordial dans la formation de l'individu, et que, pour ce faire, la lecture à l'école doit s'appuyer sur les bibliothèques ;
- sensibiliser le lecteur dans une optique de plaisir ;
- chercher en commun la réponse aux questions : pourquoi lire ? que lire ? comment lire ?
- utiliser le livre dans l'expérience pratique, la lecture débouchant sur l'action.

A partir de cette recherche, une authentique coopération pourrait s'établir entre enseignants et bibliothécaires, conclut Mlle Letellier.

A partir de ces données, et en tenant compte des désirs des participants, l'assemblée fut divisée en quatre groupes de travail : qui discutèrent des sujets suivants :

- les bibliothèques d'établissement ;
- le rôle du livre et de la lecture à l'école ;
- les relations entre bibliothécaires et enseignants dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- les problèmes de la documentation.

LES BIBLIOTHEQUES D'ETABLISSEMENT

On en constata surtout les aspects négatifs :

- pauvreté en crédits et en personnel ;
- absence de statut des bibliothécaires ;
- ignorance des chefs d'établissement au sujet d'une éventuelle formation du personnel ;
- manque de coordination avec les autres bibliothèques.

Malgré des moyens dérisoires, leur division en bibliothèque des élèves et bibliothèque des professeurs, elles organisent des visites de classe, établissent une coopération réelle avec les professeurs intéressés (par exemple, listes d'exposés faits en classe pendant l'année précédente).

Les participants s'accordèrent pour exiger du Ministère un statut pour le personnel, et souhaiter l'intégration de ces bibliothèques dans le cadre de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique.

LE ROLE DU LIVRE ET DE LA LECTURE A L'ECOLE

Deux propositions de Georges Jean servirent de base aux discussions de ce groupe :

- la lecture et la culture vécue de l'enfant ;
- les instructions ministérielles sur l'enseignement du français (circulaire n° 72-474

du 4-12-1972, parue dans le Bulletin officiel de l'Education nationale n° 46 du 7-12-1972) qui furent distribuées à tous.

La culture vécue de l'enfant se situe sur le double terrain du psychisme et du langage (extériorisation), ceci dans un environnement qui, de familial et scolaire, s'est enrichi des nouveaux media. Le manuel de lecture ne visait que l'apprentissage en milieu scolaire : il manque aujourd'hui d'ouverture sur la vie réelle.

Des instructions ministérielles, on peut tirer que l'apprentissage doit commencer *avant* la lecture (familiarisation avec le livre comme objet), qu'on ne lit beaucoup que si on lit avec *plaisir*, qu'une lecture est féconde si elle est liée à la *créativité* (écriture, en particulier).

Après avoir étudié la familiarisation de l'enfant avec le livre (tourner les pages, s'approprier les images, organiser l'espace...) et constaté que les retards socio-culturels dans ce domaine sont acquis dès la petite enfance, le groupe de travail s'est interrogé sur les relations enseignants-bibliothécaires. Les premiers ne savent pas utiliser les bibliothèques, les centres de documentation pédagogique sont une manière de détourner l'école des bibliothèques. Les seconds n'informent guère les enseignants de ce qu'ils peuvent faire pour eux, et ne sont guère au courant des méthodes pédagogiques.

Pour les enseignants, la lecture vivante devrait être une culture ouverte, entraîner l'ouverture de la classe vers les autres classes et vers l'extérieur (bibliothèques, entre autres), provoquer le remplacement du manuel de lecture (morceaux choisis) par le livre de bibliothèque.

Pour les bibliothécaires, nécessité se fait jour de rencontres prolongées avec les enseignants, et de stages dans les classes dans le cadre même de la formation professionnelle.

LES BIBLIOTHEQUES ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ce groupe a été constitué à la demande des enseignants du supérieur. Pourquoi ? Il semble qu'un certain malaise règne dans les rapports entre bibliothécaires et professeurs d'université.

L'enseignement supérieur débouche sur la recherche et doit donc préparer ses étudiants à acquérir de bonnes méthodes de travail. Or, les instruments de travail, la documentation, sont répartis entre les bibliothèques universitaires (B.U.), les bibliothèques d'institut (B.I.) et les bibliothèques municipales (B.M.) dont le fonds ancien est très apprécié et utilisé par les littéraires.

Une coopération entre bibliothèques est donc nécessaire, en particulier dans le cas des B.U. nouvellement créées qui n'ont pas de fonds ancien ni les collections de périodiques indispensables. Une coordination des acquisitions de périodiques avec les B.M. serait utile (dans le sens de la complémentarité), voire même une prise en charge par les B.M. (section d'études) des besoins en livres des étudiants du 1^{er} cycle. Quant aux B.I., elles joueraient un rôle plus intéressant si, loin de vouloir concurrencer les B.U., elles se spécialisaient selon les centres d'intérêt correspondant aux sujets de recherche ou aux champs d'action des équipes d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants avancés. Elles peuvent le cas échéant bénéficier des conseils et de l'aide des professionnels des bibliothèques. Cette collaboration n'est pas à sens unique, puisque l'avis et les suggestions des professeurs sont toujours les bienvenus dans les B.U.

Le groupe conclut sur la pleine utilisation des compétences de chacun et regrette, dans le domaine scientifique, la disparition du *Service d'information bibliographique*.

LES PROBLEMES DE LA DOCUMENTATION

Traditionnellement distributeurs de livres, les bibliothèques doivent de plus en plus répondre à des questions précises et solliciter d'autres moyens de recherche documentaire (périodiques, enquêtes, enregistrements, diapositives, iconographie, etc...). Or, on constate que les enseignants sont imprévoyants, ne s'informent pas des possibilités de la bibliothèque, et, de ce fait, le premier contact d'un élève avec la bibliothèque peut être un échec.

Il apparaît que trois services, qui pourraient être complémentaires, existent :
— le Centre départemental (ou régional) de documentation pédagogique : prêt aux enseignants ;

— le Service de documentation et d'information, dans certains lycées, et les bibliothèques d'établissement : prêt aux enseignants et aux élèves ;

— les Bibliothèques publiques, avec parfois dépôt du bibliobus dans les établissements scolaires.

Le rôle des bibliothèques devrait être :

1) Indiquer aux enseignants la documentation dont elles disposent, et, le cas échéant, les domaines où elles ne peuvent rien faire.

2) Pour ce faire, apprendre aux enseignants (et aux élèves) le fonctionnement des bibliothèques, et les méthodes de recherche des documents : un enseignement en ce sens pourrait être fait pas des bibliothécaires dans les écoles normales et pour les futurs professeurs.

3) Proposer aux enseignants une documentation et des orientations de recherche (appelée à se développer pour les activités libres) et diriger enseignants et élèves vers d'autres sources de documentation.

Groupe Rhône - Alpes - Sud-Est

Les journées du Groupe du Sud-Est se sont tenues à Aix-en-Provence les 31 mars et 1^{er} avril derniers ; elles ont groupé cinquante-quatre bibliothécaires des Bibliothèques universitaires, publiques et privées d'Aix-en-Provence, Arles, Avignon, Carpentras, Grasse, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Saint-Etienne, Toulon et Villeurbanne.

Après la visite de la très belle exposition organisée à la Méjanes par Mlle de Kerversau sur « Le livre du 15^e au 18^e siècle », et la réception des congressistes par la Municipalité d'Aix, une séance de travail a lieu à la Bibliothèque universitaire.

Elle commence par un compte rendu sur l'histoire des deux groupes appelés à fusionner pour former le Groupe du Sud-Est de l'Association des bibliothécaires français. Mlle Cambuzat retrace l'histoire depuis 1965 du Groupe Rhône-Alpes (A.B.F.) sous la présidence de Mlle Bernard, puis de Mme Guillien. Elle souligne l'œuvre accomplie par le groupe : traduction de la 17^e édition de la classification Dewey et préparation de la version française de la 18^e édition ; cours de formation professionnelle destinés à tous ceux qui s'occupent d'une bibliothèque sans avoir reçu de formation propre. Mlle Faizant donne ensuite le compte rendu financier du groupe Rhône-Alpes. Puis M. Reynaud retrace l'histoire de l'Association des bibliothécaires du Sud-Est qui a tenu des congrès annuels de deux jours à Saint-Etienne (1962), Valence (1963), Carpentras (1964), Annecy (1965), Arles (1966), Avignon (1967), Lyon (1968), Grasse (1969), Gap (1970), Avignon (1971) et Grenoble (1972). Les séances de travail de l'association ont porté sur des sujets relatifs à la technique et l'organisation des bibliothèques (acquisitions des Bibliothèques municipales et application du plan comptable, coordination des achats importants et marchés groupés de livres dans le cadre de la région, automatisation de la future bibliothèque de Lyon, propositions faites au 6^e plan pour le catalogue national centralisé, problèmes administratifs des bibliothèques municipales, projets intéressant à la fois les bibliothèques et les archives, adoption d'un questionnaire sur les ressources générales et spéciales des archives, des bibliothèques et des musées, la recherche dans les bibliothèques, etc.).

L'assemblée est appelée ensuite à élire le bureau du nouveau Groupe du Sud-Est, résultat de la fusion du Groupe Rhône-Alpes (ABF) et de l'Association des bibliothécaires du Sud-Est. Sont élus : président : M. Chauveinc (BU Grenoble) ; vice-présidents : Mlle Cambuzat (BU Saint-Etienne), MM. Reynaud (B. Chambre de commerce de Marseille) et Rohou (BM Nice) ; secrétaire : M. Vaillant (BM Grenoble) ; secrétaire adjoint : M. Lecutiez (BM Arles) ; trésorière : Mlle Faizant (BM Villeurbanne) ; trésorière adjointe : Mme Peillon (B. Hôpitaux Lyon) ; archiviste : Mme Remondière (BM Lyon).

Le nouveau président, M. Chauveinc, prend sa place et fait appel à de nouvelles adhésions pour que le nouveau groupe soit représenté au bureau national non pas par un mais par deux représentants. On procède alors à l'élection de l'unique représentant. Est élu Mlle Cambuzat.

Deux rapports sont ensuite présentés sur le thème *Bibliothécaires et éditeurs* par M. Rohou pour les Bibliothèques municipales et M. Daumas pour les Bibliothèques universitaires.

M. Rohou estime que les deux groupes (éditeurs et bibliothécaires) ayant choisi de dialoguer au Festival du livre de Nice en mai 1973 sont des forces qui ne sont pas égales.

« En 1970 », dit-il, « le chiffre d'affaires des éditeurs français était de 2.000 millions de francs (ce qui ne représente d'ailleurs que 0,288 % du produit intérieur brut français). En 1972 (alors que le chiffre des éditeurs avait probablement augmenté), les dépenses d'achat des 636 bibliothèques publiques françaises représentaient 21 millions de francs, ce qui ne représente que 1 % de ce chiffre d'affaires. Même si on le multiplie par 3 ou 4 pour tenir compte des achats des Bibliothèques universitaires et des Instituts, on constatera que les bibliothèques françaises n'interviennent que pour une faible part dans les circuits de distribution du livre. Alors qu'il s'est vendu 240 millions de livres en 1971, les achats des Bibliothèques municipales ne portaient que sur environ 1,3 million de volumes. Rappellera-t-on que l'achat le plus important de l'Etat porte sur 1,9 million de volumes commandés à Hachette pour les donner aux jeunes mariés ? »

Il est d'ailleurs significatif que les bibliothécaires n'aient jamais de rapports professionnels (sauf à recevoir passivement leur documentation) avec les éditeurs, pas même par le truchement de la Direction des bibliothèques. N'aurait-il pas été préférable de faire intervenir dans le débat les libraires qui demeurent nos interlocuteurs privilégiés, sinon uniques ?

Ces observations ne prétendent à rien d'autre qu'à montrer les limites d'une intervention des bibliothécaires auprès des éditeurs français dont il ne faut pas espérer, les impératifs économiques faisant de plus en plus la loi, qu'ils s'attardent beaucoup sur les suggestions et les critiques que peuvent leur faire les membres d'une profession dont la voix ne porte guère. »

M. Daumas fait un rapport très documenté qui condense trois de ses articles parus ou à paraître, extraits des *Actes du Séminaire organisé par l'AUPELF et l'union des éditeurs de langue française à Orléans, 1971* (1) et du *Bulletin des Bibliothèques de France* (2).

Il fait ressortir, exemples à l'appui, la puissance des maisons d'édition étrangères qui diffusent infiniment plus de catalogues que les maisons françaises et l'insuffisance des références des catalogues français qui ne donnent pas les renseignements indispensables et nécessaires dans une présentation commode, régulière, sûre, exacte. Pour y remédier, les conservateurs des Bibliothèques universitaires souhaiteraient qu'un dialogue s'engage entre bibliothécaires et éditeurs, notamment sur les modalités de la signalisation des ouvrages qui semblent le mieux convenir aux usagers universitaires.

En ce qui concerne les besoins du monde universitaire en ouvrages de base, la situation est loin d'être satisfaisante pour le livre français. Il y a, constate M. Daumas, crise de qualité. Les œuvres originales d'envergure font défaut. Et pour les textes fondamentaux, il y a un retard reconnu par tous en ce qui concerne l'édition, la réédition ou la réimpression. Ceci apparaissait déjà dans les résultats publiés en 1957 dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* (n^{os} 4, 7, 8 et 12), d'un questionnaire diffusé auprès des conservateurs des Bibliothèques universitaires. La situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même aggravée depuis, autant qu'il en ressort d'un pointage récent fait à la Bibliothèque universitaire de Nice. Pour remédier à cette situation, M. Daumas propose d'une part une mise à jour et une réédition des ouvrages de base déjà publiés en France, d'autre part des publications françaises ou des traductions en français des ouvrages étrangers susceptibles de combler les lacunes actuelles. Il faut se contenter actuel-

(1) **L'Édition scientifique et technique de langue française.** Actes du Séminaire organisé par l'AUPELF et l'Union des éditeurs de langue française. Orléans, 1971. — Paris. C. Klincksiek, 1972.

(2) A paraître.

lement des réimpressions anastatiques étrangères beaucoup plus nombreuses que ne le sont les rééditions. Mais ces réimpressions ne comportent aucune mise à jour et ne résolvent qu'un aspect du problème.

Après les exposés de M. Rohou et de M. Daumas, un débat est institué.

MM. Lecutiez, Daumas et Mme Peillon discutent le point de vue de M. Rohou, d'après lequel les bibliothécaires représentent peu auprès des éditeurs. Ils évoquent le rôle des représentants dans les bibliothèques et le fait que les éditeurs désirent avoir en face d'eux, comme au Festival de Nice, des interlocuteurs organisés. M. Reynaud précise que, si les bibliothécaires n'intéressent pas les éditeurs, ils peuvent du moins avoir une influence sur eux par l'intermédiaire des libraires.

Le président demande ensuite que des questions soient posées en suivant l'ordre des paragraphes du questionnaire, qui a été diffusé par MM. Reynaud et Vaillant sur le thème *Bibliothécaires et éditeurs*.

En ce qui concerne le premier paragraphe « Que peuvent demander les bibliothécaires aux éditeurs ? », des desiderata sont exprimés par M. Dubled sur la fourniture par l'éditeur de fiches imprimées, par M. Rohou sur la reliure des livres par l'éditeur, par M. Trainar sur la typographie, par M. Daumas sur la normalisation de la page de titre et l'augmentation de la largeur des marges, par M. Reynaud sur la normalisation des appareils de lecture pour les livres sur microfilms ou sur microcartes et sur les résumés des articles de revues à fournir par les éditeurs, comme ils le font pour les revues scientifiques.

Au sujet du second paragraphe du questionnaire : « Que peuvent offrir les bibliothécaires aux éditeurs ? », des desiderata sont exprimés par Mlle Cambuzat et M. Trainar sur la diffusion des catalogues d'éditeurs et par M. Rohou sur le relèvement du niveau des encyclopédies en en diminuant le nombre.

Quant au troisième et dernier paragraphe du questionnaire : « Comment organiser les rapports entre bibliothécaires et éditeurs ? », M. Daumas exprime le vœu, comme il l'avait déjà fait à Orléans en 1971, de l'institution d'une commission permanente universitaire et francophone qui consulterait éditeurs, libraires, bibliothécaires et spécialistes sur les lacunes dans l'édition française.

Le lendemain, dimanche 1^{er} avril, est organisée par Mlle de Kerversau (3) une très belle excursion avec la visite du château de La Barben et de l'abbaye de Silvacane et repas amical en commun à La Barben.

(3) Outre Mlle de Kerversau, assistée de Mme Estève, nous remercions Mlle Guieu et M. Causse, avec l'agrément de Mlle Koest, pour l'aide qu'ils ont apportée à la préparation de ces journées.